

« Votre adresse »

« Adresse du magasin ou du service consommateurs de l'enseigne"

A « lieu », le « XX/XX/XX »

Madame, Monsieur,

Le « xx/xx/xx », j'ai constaté lors de mes courses dans votre magasin « indiquez le nom du magasin » situé à « adresse du magasin » que le « indiquez le nom du produit » de la marque « indiquez la marque du produit » ne portait pas d'indication de « prix ou de prix à l'unité ».

« Si le produit est en promotion, inclure la phrase suivante :» Ce défaut d'affichage est d'autant plus regrettable que ledit produit était annoncé en promotion et que j'étais donc dans l'impossibilité de connaître la réduction effectivement concédée.

Comme vous le savez, la réglementation oblige les professionnels à fournir le prix unitaire ainsi que le prix au kilo (ou au litre) des denrées alimentaires afin de garantir une information loyale du consommateur. En enfreignant cette règle, vous privez vos clients du moyen de comparer et de choisir et vous manquez à vos obligations élémentaires en matière d'information du consommateur

Une copie de ce courrier est adressée à la direction départementale de protection des populations à titre d'information afin qu'elle puisse, le cas échéant, diligenter des contrôles dans votre magasin.

Je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

« Signature »